



PROCES VERBAL

SECTION COMPETITIONS JEUNES foot à 11

REUNION DU 03 OCTOBRE 2020

Présidence : COLLINET Eric

Présents : Jean Louis ROUSSEAUX – Bernard BOSCHINI – COLLINET Eric

OUVERTURE

L'animateur accueille avec plaisir les membres et ouvre la séance

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

L'animateur,

Demande si des observations ou modifications doivent être apportés au procès-verbal cité ci-après :

PV Du 7 Septembre 2020 paru sur le site le 14 Septembre 2020.

PV Du 28 Septembre 2020 parus sur le site le 29 Septembre 2020.

La Section,

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal

RAPPEL / FEUILLE DE MATCH

La feuille de match doit être remplie entièrement :

1° Le N° de licence et Nom de l'éducateur responsable de l'équipe (dans la case en bas de la feuille)

2 ème Le nom et N° de licence des arbitres et juge de touche

3 ème Les jeunes doit être encadrés par un Educateur ou Dirigeant Majeur.

RAPPEL REGLEMENT JEUNES FOOT A 11

Article 6 : Matches remis – Terrains impraticables

Règlement relatif au report de match pour terrain impraticable en période hivernale et hors période hiver « voir circulaire d'application sur le site du DMF rubrique documents ». Il ne sera accordé qu'un seul report pour un même match, si celui-ci devait être reporté une 2^{ème} fois la rencontre sera systématiquement INVERSEE ou jouée sur un terrain de repli (*proposé par le club recevant*) de préférence synthétique, et ce, afin d'éviter l'application de l'article 7 de ce règlement.

Article 7 : Classements

Un classement est arrêté à la fin de chacune des phases dites d'automne et de printemps.

Matches 1^{ère} phase non joués au 24 décembre seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 pt)

Matches 2^{ème} phase non joués au 15 juin seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 pt)

Catégorie U14

MATCH NON JOUE

Journée du 26/09/2020 – U 14 D 1 – Match 50798.1 – RS Ste Anne 2 – Stade de Reims2

La commission prend connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre concernant ce match non joué car l'équipe du Stade de Reims 2 n'ayant pas assez de joueuses pour débiter le match

LA SECTION :

Considérant art 159 RG FFF qui précise que : « Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas » En conséquence, la commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe du Stade de Reims 2, en application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera, les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

Reims St Anne 2 (3 buts – 3pts) – Stade de Reims 2(0 but – moins 1 pt)

Frais de dossier 30 € à la charge du Stade de Reims.

FORFAIT

Journée du 19/09/2020 – U 14 D 2 Gr A – Match 51468.1 – Rs Ste Anne 4 – Esp Rémoise

Forfait d'Espérance Rémoise

Frais de dossier 30 € à la charge d'Espérance Rémoise

Journée du 12/09/2020 – U 14 D 2 Gr C – Match 51495.1 – St Martin La Veuve 1 – Fagnières ES

Forfait de Fagnières ES

Frais de dossier 30 € à la charge de Fagnières ES

Frais de déplacement de l'Arbitre à la charge de Fagnières ES

Journée du 26/09/2020 – U 14 D 2 Gr C – Match 51503.1 – Sezanne RC – Sept Saulx

Forfait de Sept Saulx

Frais de dossier 30 € à la charge de Sept Saulx

Journée du 26/09/2020 – U 14 D 1 – Match 50799.1 – Rs Neuville – Tinquieux Champ Fc

Forfait de Tinquex Champagne
Frais de dossier 30 € à la charge de Tinquex Champagne

FORFAIT GENERAL

L'animateur,

Donne lecture du courrier reçu le 1^{er} Octobre de Esp Rémoise déclarant FORFAIT GENERAL
Pour son équipe - U 14 D 2 Gr A –

La section,

Prend acte et regrette cette décision
Frais de dossier 70 € à la charge de Esp Rémoise

Catégorie U16

TIRAGE 1^{er} TOUR COUPE GROUPAMA U 16 DIMANCHE 1^{ER} NOVEMBRE 2020

FISMES ARDE – REUIL/VENTEUIL
CERNAY BER LAV – AY CS
VALLEE DE LA SUIPPE – OIRY
SEZANNE RC/SA – ESTERNAY/MONTMIRAIL
ARGONNE FC – SERMAIZE
TINQUEUX CHAMP 2 - DIZY US
MOURMELON – SILLERY FC
REIMS CHRISTO – EPERNAY FC
REIMS MURIGNY FP – ST BRICE COURC
REIMS SIRES – BETHENY FC
ASPTT CHALONS – SOMSOIS /BIG

EXEMPTS : 11 EQUIPES D 1

VITRY FC – TAISSY AS – WITRY LES RS – COTE DES BLANCS – RS ST ANNE 3 – CORMONTREUIL
FAGNIERES ES – MUIZON ES – ST MARTIN S/PR2 – EPERNAY RCC2
RS NEUVILLETTE JAMIN

MATCH NON JOUE

Journée du 27/09 /2020 – U 16 D 1 – MATCH 50617.1 – Cotes de Blancs – Cormontreuil
Suite aux conditions climatiques ne permettant pas le bon déroulement de la rencontre
Avec accord des 2 Entraîneurs l' Arbitre a décidé que le match ne pouvait se jouer ;
De Ce fait

La section,

Décide de reprogrammer ce match le 25 Octobre 2020.

FORFAIT

Journée du 13/09/2020 – U 16 D 2 Gr A – Match 50903.1 – Betheny Fc – Witry les Reims
Forfait de Betheny fc
Frais de dossier 30 € à la charge de Betheny Fc

Journée du 20/09/2020 – U 16 D 2 Gr B – Match 50954.1 – Epernay FC – Fismes Arde
Forfait d'Epernay FC
Frais de dossier 30 € à la charge d' Epernay FC

Journée du 20/09/2020 – U 16 D 2 Gr B – Match 50956.1 – Tinquex champ fc – Reuil Venteuil
Forfait de Reuil Venteuil

Frais de dossier 30 € à la charge de Reuil Venteuil

Journée du 13/09/202 – U 16 D 2 Gr B – Match 50950.1 – Fismes Arde – Tinquex Champagne FC

Forfait de Tinquex Champagne Fc

Frais de dossier 30 e à la charge de Tinquex Champagne Fc

Frais de déplacement de l'Arbitre à la charge de Tinquex Champagne FC

Journée du 26/09/2020 – U 16 D 2 Gr B – Match 50961.1 – St Brice courcelles – Sezanne Rc

Forfait de St Brice Courcelles

Frais de dossier 30 € à la charge de St Brice Courcelles.

Catégorie U18

TIRAGE 1^{ER} TOUR COUPE LOXAM ACCESS U 18 DU SAMEDI 31 OCTOBRE 2020

AY CS – RS NEUVILLETTE JAMIN

SILLERY FC – EPERNAY FC

MUIZON ES – REUIL/VENTEUIL

AVIZE GRAUVES – BETHENY FC

CERNAY BER LAV – ST BRICE COURCELLES

EXEMPTS : ARGONNE FC ET LES 9 EQUIPES D1

TAISSY AS – GUEUX – CORMONTREUIL FC – WITRY LES RS – TINQUEUX CHAMP FC – DIZY US –

VITRY FC

FORFAIT GENERAL

L'animateur,

Donne lecture du courrier reçu le 16 Septembre de Dormans SC déclarant FORFAIT GENERAL

Pour son équipe - U 18 D 2 Gr B –

La section,

Prend acte et regrette cette décision

Frais de dossier 70 € à la charge de Dormans SC

L'ANIMATEUR

Jean Jacques LEBERT

LE SECRETAIRE

JL ROUSSEAU

PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de SEPT jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU, MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS